

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER	conseiller.
Patrick WOLPUT	conseiller.

Étaient absents :

Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Maude B. LANDRY	coordonnatrice aux loisirs
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

- Avec l'autorisation du conseil municipal, M. Marco Harvey fait la présentation de l'avancement du dossier de requalification de l'église en compagnie de Mme Chantal Paquin.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

266-11-2024 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

267-11-2024 **2.2 Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024.

Que le conseil municipal accepte le dépôt du procès-verbal de correction concernant le mois suivant :

➤ 5 mars 2024

Adoptée à l'unanimité

268-11-2024 **2.3 Adoption des comptes et des salaires payés**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Comptes payés	37 921,73 \$	202400479 à 202400518
Comptes à payer	80 853,41 \$	202400519 à 202400534
Salaires payés	20 002,74 \$	202400547 à 202400600

Adoptée à l'unanimité

269-11-2024 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu'il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2024 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires pour le mois d'octobre 2024 aux membres du conseil.

2.6 Avis de motion – Règlement no 390-2024 modifiant le Règlement numéro 367-2022 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

M. Gilbert Grenier par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 390-2024 modifiant le Règlement numéro 367-2022 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine
- Dépose le projet de Règlement no 390-2024 modifiant le Règlement numéro 367-2022 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Le présent règlement a pour but de modifier le Règlement numéro 367-2022 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine suivant l'adoption du projet de loi 57, *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24), notamment en ce qui a trait aux périodes de questions ainsi qu'aux participations à distance des membres aux séances du conseil municipal.

270-11-2024 **2.7 Offre de service – DHC Avocats**

Attendu que le conseil municipal désire retenir les services d'une firme d'avocat pour l'année 2025;

Attendu que DHC avocats propose un service de consultations au montant de 400 \$ plus taxes par année;

Attendu que DHC avocats offre un taux horaire compétitif à 155 \$ de l'heure, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de DHC avocats pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

271-11-2024 **2.8 Nomination des membres du conseil sur les comités**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil pour siéger sur différents comités et organismes;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à la nomination des élus suivants afin de siéger sur le comité des différents comités et organismes :

Maire suppléant :

- M. Simon Dufault

Substitut à la MRC :

- M. Gilbert Grenier

Administration et finances :

- M. Gilbert Grenier Représentant
- Mme Francine Brasseur Représentante
- M. Patrick Wolput Substitut

Sécurité publique :

- M. Simon Dufault Représentant
- Mme Francine Brasseur Substitut

Transport :

- Mme Francine Brasseur Représentante
- M. Simon Dufault Représentant
- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Patrick Wolput Substitut

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains RIAM et Hygiène du milieu :

- M. Simon Dufault Représentant
- M. Gilbert Grenier Substitut

Aménagement, urbanisme et développement :

- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Mickaël L. Giguère Représentant
- M. Simon Dufault Représentant
- M. Patrick Wolput Représentant
- M. Pierre Noël Représentant
- Mme Francine Brasseur Représentante
- M. Gilbert Grenier Représentant

Comité de démolition (Règlement no 373-2023) :

- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Pierre Noël Représentant
- M. Patrick Wolput Représentant

Comité d'embellissement :

- Mme Heidi Bédard Représentante

Loisirs :

- M. Pierre Noël Représentant

- M. Mickaël L. Giguère Représentant

Soccer mineur :

- M. Simon Dufault Représentant

Bibliothèque et Culture :

- M. Gilbert Grenier Représentant

Marché d'été/Levier Alimentaire :

- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Mickaël L. Giguère Substitut

Comité de suivi de la Politique familiale et de la Politique MADA

- M. Simon Dufault Représentant
- M. Jean-Marc Ménard Substitut

Adoptée à l'unanimité

272-11-2024 **2.9 Fermeture de l'hôtel de ville – Vacances des Fêtes**

Attendu qu' un calendrier contenant les vacances et les journées fériées a été conçu pour l'année 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la fermeture de l'hôtel de ville pour les vacances des fêtes du 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

273-11-2024 **2.10 Souper des Fêtes des employés et élus municipaux**

Attendu que le conseil municipal souhaite tenir un souper des Fêtes pour les employés et élus municipaux en guise de reconnaissance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise de déboursier un montant de 35 \$ taxes nettes incluses par personne, afin de préparer un buffet traditionnel du temps des fêtes et l'achat de bouteilles de vin et de bières.

Que la soirée des fêtes soit tenue à la salle communautaire de Sainte-Christine.

Que les conjoints et conjointes soient invités, mais que leur repas soit à leurs frais.

Adoptée à l'unanimité

274-11-2024 **2.11 Date d'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du Programme triennal d'immobilisations**

Attendu qu' il y a lieu de fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2025 et le Programme triennal d'immobilisations entre le 15 novembre et le 31 décembre comme stipulé à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal fixe la date d'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du Programme triennal d'immobilisations au mardi 10 décembre 2024 à 18h30.

Adoptée à l'unanimité

275-11-2024 **2.12 Dépôt des états comparatifs**

Attendu que Conformément à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*, les états comparatifs doivent être déposés par le greffier-trésorier;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, procède au dépôt des états comparatifs;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs produits conformément à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

2.13 Déclaration des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les Municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

- M. Jean-Marc Ménard, maire
- M. Mickaël L. Giguère, conseiller no 1
- M. Simon Dufault, conseiller no 2
- M. Patrick Wolput, conseiller no 3
- M. Pierre Noël, conseiller no 4
- Mme Francine Brasseur, conseillère no 5
- M. Gilbert Grenier, conseiller no 6

276-11-2024 **2.14 Calendrier des séances ordinaires 2025**

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025:

Date	Heure
Mardi 21 janvier 2025	19h30
Mardi 4 février 2025	19h30
Mardi 4 mars 2025	19h30
Mardi 1 ^{er} avril 2025	19h30
Mardi 6 mai 2025	20h00
Mardi 3 juin 2025	18h30
Mardi 8 juillet 2025	20h00
Mardi 19 août 2025	20h00
Mardi 2 septembre 2025	20h00
Mercredi 1 ^{er} octobre 2025	20h00
Lundi 10 novembre 2025	19h30
Mardi 2 décembre 2025	19h30

Qu'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

277-11-2024 **2.15 Adoption de la Politique de gestion des plaintes**

Attendu que le conseil municipal souhaite adopter une Politique de gestion des plaintes basée sur les valeurs d'objectivité, d'intégrité et d'impartialité de la Municipalité ainsi que sur les principes d'imputabilité, de transparence et de responsabilité que sous-entend la gestion par le résultat;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Politique de gestion des plaintes soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité

278-11-2024 **2.16 Journée de sensibilisation au cancer de la prostate**

Attendu qu' annuellement en moyenne 6 500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 000 hommes décéderont de la maladie par année;

Attendu qu' en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

Attendu que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

Attendu l'importance de sensibiliser la population de Sainte-Christine au dépistage du cancer de la prostate;

Attendu que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de Sainte-Christine déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Sainte-Christine » en soutien à la campagne de Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

Que le Conseil municipal accord un don au montant de 200 \$ à PROCURE dans le cadre de sa campagne de financement.

Adoptée à l'unanimité

279-11-2024 **2.17 Offre de service 2025 – Service de gestion documentaire**

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services d'archiviste pour la gestion documentaire pour l'année 2025;

Attendu que l'archiviste, Mme Maryse Deslandes, prendra sa retraite en décembre 2027;

Attendu qu' il y a lieu de prévoir la relève en matière de déclasserement annuel;

Attendu qu' il y a également lieu de procéder au transfert de l'information des rôles d'évaluation sur un autre support informatique;

Attendu qu' il y a également lieu d'appliquer le plan de classification aux documents informatiques (estimation de 240 éléments / heure);

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne les services de Mme Maryse Deslandes au coût de 1 296 \$, taxes en sus, pour la gestion documentaire 2025, pour le transfert de l'information des rôles d'évaluation et la formation pour le déclasserement annuel des dossiers.

Que le conseil municipal autorise un montant supplémentaire de 1 296 \$, taxes en sus pour appliquer le plan de classification aux documents informatiques.

Adoptée à l'unanimité

280-11-2024 **2.18 Fin de probation – Maude Baillargeon-Landry, coordonnatrice aux loisirs et adjointe administrative**

Attendu que la fin de la période probatoire de la coordonnatrice aux loisirs et adjointe administrative a eu lieu le 31 octobre 2024;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, recommande la fin de probation de Mme Maude Baillargeon-Landry;

Attendu que le conseil municipal se déclare satisfait du travail accompli par la coordonnatrice aux loisirs et adjointe administrative et souhaite mettre fin à la période de probation;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la période de probation de la coordonnatrice aux loisirs et adjointe administrative soit terminée et qu'elle conserve son statut d'employée permanente.

Adoption à l'unanimité

281-11-2024 **2.19 Coopérative de Santé de la MRC d'Acton – Demande de partenariat**

Attendu que la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton est la seule entreprise d'économie sociale de la MRC à assurer la santé de nos citoyens et donc de nos travailleurs;

Attendu que la Coopérative survit grâce aux membres qui renouvellent année après année leur cotisation ainsi que le soutien des entreprises du milieu par leur partenariat;

Attendu que la Coopérative offre plus de 22 000 rendez-vous médicaux;

Attendu que la Coopérative offre aux patients orphelins de la MRC ainsi qu'aux patients ayant un médecin de famille un service de sans rendez-vous pour les urgences du jour;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 500 \$ à titre de commandite à la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

282-11-2024 **2.20 Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet – Projets particuliers d'amélioration**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

- Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Attendu que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de Sainte-Christine approuve les dépenses d'un montant de 43 593,22 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

283-11-2024 **2.21 Dépôt et adoption des états financiers 2023 modifiés**

- Attendu que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe ont été déposés par la directrice générale et greffière-trésorière devant le conseil municipal du 4 juin 2024;
- Attendu que dans le cadre de sa mission de suivi de la santé financière, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation procède à l'analyse des rapports financiers 2023;
- Attendu que suite à l'analyse de l'endettement (page S25, ligne 2) présentée au document financier de notre municipalité, il en ressort qu'il devrait figurer le montant correspondant à l'activité d'investissement à financer, soit 171 484 \$ de la page S23-3 L66;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à la correction des états financiers et qu'il y a lieu de déposer de nouveau les états financiers modifiés;

Attendu qu'un avis public a été donné le 23 octobre 2024 à l'effet que le rapport modifié serait déposé lors de la séance du 5 novembre 2024 à 19h30, et ce, conformément au 2^e alinéa de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier consolidé et modifié pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

284-11-2024 **2.22 Rapport final – Remplacement de l'ordinateur de la directrice générale**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 6 février 2024, la résolution no 043-02-2024 autorisant le remplacement des ordinateurs de la direction générale, de la bibliothèque municipale et d'effectuer l'achat d'un ordinateur pour le poste la coordonnatrice aux loisirs;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le rapport final sur les coûts au 19 mars 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant le remplacement de l'ordinateur de la directrice générale au coût de 1 921,68 \$.

Adoptée à l'unanimité

285-11-2024 **2.23 Rapport final – Remplacement de l'ordinateur de la bibliothèque**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 6 février 2024, la résolution no 043-02-2024 autorisant le remplacement des ordinateurs de la direction générale, de la bibliothèque municipale et d'effectuer l'achat d'un ordinateur pour le poste la coordonnatrice aux loisirs;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le rapport final sur les coûts au 19 mars 2024;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant le remplacement de l'ordinateur de la bibliothèque au coût de 1 260,26 \$.

Adoptée à l'unanimité

286-11-2024 **2.24 Rapport final – Acquisition d'un ordinateur pour la coordonnatrice aux loisirs**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 6 février 2024, la résolution no 043-02-2024 autorisant le remplacement des ordinateurs de la direction générale, de la bibliothèque municipale et d'effectuer l'achat d'un ordinateur pour le poste la coordonnatrice aux loisirs;

Attendu qu' il y a lieu d'adopter le rapport final sur les coûts au 19 mars 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant le remplacement de l'ordinateur de la coordonnatrice aux loisirs au coût de 1 396,75 \$.

Adoptée à l'unanimité

287-11-2024 **2.25 Rapport final – Rechargement du chemin Witty**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 1^{er} octobre 2024, la résolution no 258-10-2024 autorisant le rechargement du chemin Witty;

Attendu qu' il y a lieu d'adopter le rapport final sur les coûts au 24 octobre 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant le rechargement du chemin Witty au coût de 43 593,22 \$.

Adoptée à l'unanimité

288-11-2024 **2.26 Paiement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques – Matricule no 9153-72-6173**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a accepté la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 9153-72-6173 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques »;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement de la facture reçue dans le cadre la demande d'aide financière, tel que le règlement le prévoit, conditionnellement à la réception de l'attestation de conformité signée par un professionnel ainsi que de la souscription et du maintien d'un contrat d'entretien avec le fabriquant, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants

M. Jacques Leclair, directeur du service des incendies et des premiers répondants, fait un compte rendu des activités du Service.

289-11-2024 3.2 Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Christine désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Christine prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

290-11-2024 **3.3 Contribution Association des pompiers – Souper de Noël**

Attendu que l'Association des pompiers tiendra un souper de Noël en 2024 pour les pompiers et premiers répondants;

Attendu que la Municipalité a prévu un montant de 350 \$ dans le poste santé et bien-être à cet effet dans les prévisions budgétaires 2024;

En conséquence,
Il est proposé par Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde un montant de 350 \$ à titre de contribution pour le souper de Noël des pompiers et premiers répondants.

Que le chèque soit émis au nom de l'Association des pompiers de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

291-11-2024 **3.4 Démission de Mme Audrey Tremblay**

Attendu que la pompier et premier répondant Mme Audrey Tremblay a remis sa démission du Service incendie et de premiers répondants de Sainte-Christine;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la démission de Mme Audrey Tremblay à titre de pompière et premier répondant du Service des incendies et de premiers répondants de Sainte-Christine.

Que le conseil municipal remercie chaleureusement Mme Tremblay pour les nombreuses années d'implication au sein du Service des incendies et de premiers répondants de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

292-11-2024 **3.5 Procédures de permis de brûlage**

Attendu que le conseil municipal souhaite favoriser l'obtention de permis de brûlage à l'extérieur des heures de bureau de l'hôtel de ville;

Attendu qu'il y a lieu de mettre en place une procédure afin de faciliter le travail du Service des incendies et de l'administration;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les procédures de permis de brûlage établies pour le Service des incendies.

Adoptée à l'unanimité

293-11-2024 **3.6 Demande à la MRC d'Acton – Entretien du bâtiment de télécommunication**

Attendu que la Municipalité a procédé, dans les années 1990, à l'aménagement d'une tour de communication et d'un bâtiment de service dans le 1^{er} Rang Ouest;

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution no 164-10-07 demandant à la MRC d'Acton d'assumer le service d'entretien et de réparations, s'il y a lieu, de la tour de communication de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que la MRC d'Acton a informé, par la résolution no 2007-285, la Municipalité de Sainte-Christine que la MRC d'Acton est tout à fait disposée à participer aux frais d'entretien et de réparation des équipements faisant l'objet d'un usage commun et de suggérer à la municipalité de proposer à la MRC un tarif annuel fixe, établi notamment à partir des dépenses encourues pour l'entretien de cette tour depuis son implantation et d'un coût d'occupation des équipements appartenant à la MRC;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine doit procéder à la réparation du bâtiment de service puisqu'il est envahi par la vermine;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine doit procéder à l'agrandissement du bâtiment de service afin de faciliter l'accueil du personnel qualifié à l'entretien des équipements de la tour de communication parce que les techniciens ne peuvent même pas se rendre de façon aidée aux équipements;

Attendu que la Municipalité estime à un montant d'environ 2 500 \$ les réparations et l'agrandissement du bâtiment de service si elle le fait en régie;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à la MRC d'Acton d'absorber la moitié des coûts de réparation et d'agrandissement du bâtiment de service contenant les équipements de télécommunication puisqu'ils desservent l'ensemble des services incendie de la MRC.

Que le conseil municipal demande à la MRC d'Acton de verser un montant annuel de 200 \$ afin de payer une partie des frais d'électricité.

Adoptée à l'unanimité

294-11-2024 **3.7 Adhésion au Service d'intervention d'Urgence Civil du Québec**

Attendu que le Service d'Intervention d'Urgence Civile du Québec (SIUCQ), division Drummond est un organisme composé essentiellement de volontaires qui ont à cœur la sécurité civile et le bien-être des intervenants et de la population en général;

Attendu que le SIUCQ a su démontrer la pertinence de son existence, et ce, tant pour la prise en charge de sinistrés en attente de l'intervention de la Croix-Rouge que du support à la santé des pompiers intervenants;

Attendu que leur présence sur le terrain permet de gérer la circulation et sécuriser le périmètre d'intervention;

Attendu que leur arrivée sur les lieux permet de libérer les agents de la Sûreté du Québec et ainsi augmenter la présence policière pouvant répondre aux appels d'urgence;

Attendu que le SIUCQ a transmis une offre de service à la Municipalité de Sainte-Christine pour la desserte en mesure d'urgence pour l'année 2025, mais offre la différence de l'année 2024 gratuitement;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine adhère au SIUCQ pour l'année 2025 au coût de 1,32 \$ par habitant selon la liste officielle des populations de la MRC au 30 juin 2024, soit un montant de 1 083,72 \$, taxes en sus s'il y a lieu pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

295-11-2024 **3.8 Achat d'un appareil respiratoire**

Attendu que le Service des incendies doit procéder au remplacement de deux appareils respiratoires;

Attendu que les dépenses en rémunération concernant le budget relatif à la Sécurité publique ne seront pas atteintes puisqu'il n'y a pas eu d'interventions importantes sur le territoire en 2024;

Attendu qu'il serait judicieux de procéder à l'achat d'un appareil respiratoire dès cette année afin d'éviter la charge du fardeau fiscal aux citoyens dans les prévisions budgétaires 2025;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine procède à l'achat d'un appareil respiratoire ainsi qu'un facial MSA et quatre cylindres en carbone au coût de 14 141,40 \$, taxes en sus.

Que l'achat de l'appareil respiratoire soit payé à même le surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités concernant le département de la voirie.

296-11-2024 4.2 Demande de dérogation – Dimension d'un ponceau d'entrée de boisé rue Pierre-Delage – Lot 6 085 941

Attendu que le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 6 085 941 souhaite créer un accès à son boisé à partir de la rue Pierre-Delage;

Attendu que le *Règlement no 347-2021 relatif à l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin et abrogeant le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées* stipule à l'article 3.3 (b) que le diamètre du ponceau accepté est d'un minimum de dix-huit (18) pouces ;

Attendu que la grosseur du ponceau exigé au *Règlement* est trop élevée considérant la grosseur du fossé à cet emplacement et que l'inspecteur municipal recommande l'installation d'un ponceau de douze (12) pouces;

Attendu qu'il y a lieu au conseil d'accorder une dérogation au propriétaire du lot no 6 085 941 pour l'aménagement d'un ponceau d'une dimension inférieure à dix-huit (18) pouces tel qu'il est exigé au *Règlement*;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde une dérogation au propriétaire du lot no 6 085 941 afin de lui permettre l'installation d'un ponceau d'une dimension minimale de douze (12) pouces sur la rue Pierre-Delage lui donnant l'accès à son boisé.

Cette dérogation est conditionnelle à la modification du ponceau de douze (12) pouces, par un ponceau de dix-huit (18) pouces ou plus ou par son enlèvement sur demande du conseil municipal.

Que l'enlèvement ou le remplacement du ponceau mis en place soit aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Simon Dufault fait un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

297-11-2024 5.2 Prévisions budgétaires 2025 – Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

298-11-2024 5.3 Achat conjoint de bacs roulants 2025

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 5 décembre 2024 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu que les bacs bleus pour la récupération des matières recyclables devraient être fournis sans frais par Éco Entreprise Québec (ÉEQ);

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES) Fournis par ÉEQ
240 LITRES	360 LITRES	360 LITRES
5	5	6

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulés par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 624, 1^{er} Rang Ouest, Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard n'a pas de compte rendu à effectuer sur les activités du comité du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault ne fait aucun compte rendu puisqu'il n'y a pas eu de réunion du comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

299-11-2024 7.1 Adoption – Règlement no 388-2024 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage numéro 254-02;

Attendu que le conseil désire permettre l'élevage de chevaux à des fins personnelles, sur des terrains utilisés à des fins résidentielles, dans la zone numéro 502, secteur déstructuré pour l'agriculture;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Gilbert Grenier, lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement intitulé : « *Règlement no 388-2024 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Adoptée à l'unanimité

7.2 Avis de motion – Règlement no 391-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

M. Gilbert Grenier par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 391-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine.
- Dépose le projet de Règlement no 391-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine.

Le présent règlement a pour objet de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone 501 située au nord du 4^e rang où serait autorisé l'usage industriel d'extraction.

7.3 Avis de motion – Règlement no 392-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

M. Gilbert Grenier par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 392-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine.

- Dépose le projet de Règlement no 392-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine.

Le présent règlement a pour but de modifier les usages permis dans la zone 203, un secteur faisant partie du périmètre d'urbanisation de la Municipalité, où seraient autorisées les habitations multifamiliales jusqu'à 12 logements.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

Mme Maude Baillargeon-Landry, coordonnatrice aux loisirs, fait un compte rendu des activités du comité des loisirs.

Aucun compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine n'est effectué.

300-11-2024 **8.2 Lancement de l'appel d'offres du Centre multifonctionnel**

Attendu que le conseil municipal se déclare satisfait des documents en lien avec l'appel d'offres du Centre multifonctionnel;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, à procéder au lancement de l'appel d'offres du Centre multifonctionnel sur le système d'appel d'offres électronique Se@o.

Adoptée à l'unanimité

301-11-2024 **8.3 Remplacement temporaire de la coordonnatrice de la bibliothèque**

Attendu que la coordonnatrice de la bibliothèque, Mme Rosalie Proulx, est présentement en arrêt de travail et qu'elle doit se faire remplacer;

Attendu que Mme Carole Lagrenade a accepté d'effectuer le remplacement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil nomme Mme Carole Lagrenade coordonnatrice par intérim de la bibliothèque jusqu'au retour de Mme Rosalie Proulx.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

302-11-2024 **9.1 Demande de don – Corps de Cadets 2006 Acton**

Attendu que le Corps de Cadets 2006 Acton amorce sa grande levée de fonds annuelle en s'adressant aux commerces et compagnies de la MRC d'Acton;

Attendu que le mouvement cadet est totalement gratuit et s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans d'Acton Vale et des municipalités environnantes;

Attendu que les activités offertes sous la supervision d'une équipe d'officiers chevronnés et passionnés ont pour but de promouvoir les bonnes habitudes d'exercice physique, le civisme et le leadership;

Attendu que les projets à venir et pour lesquels le Corps a besoin d'appui financier sont variés : coûts de transport pour activités bénévoles, repas des cadets pour certains événements non couverts par l'allocation offerte par les Forces Armées, matériels sportifs ou d'expédition manquants pour les familles à faible revenu, coût des diverses récompenses offertes aux cadets dans l'année pour les féliciter de leurs actions bénévoles, défrayer les coûts de collation dans un but d'assurer la sécurité alimentaire de tous lors des activités et plus encore;

Attendu que le Corps de Cadets 2006 Acton suggère un don de 500 \$, mais que toute somme sera la bienvenue;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal octroie un don au montant de 200 \$ au Corps de Cadets 2006 Acton.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

303-11-2024 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h52.

Adoptée à l'unanimité

Je, M. Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard
Maire